

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0004224.2025.003			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom GAEC BLOK Adresse Maison Uhartia 64220 Gamarthe Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 03 octobre 2025 11:59:39 +02 (Europe/Brussels) Lieu L'Isle-Jourdain (FR) Nom et signature ECOCERT FRANCE			I.8 Validité Certificat valable du 02/10/2025 au 31/03/2027		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Bovins: Génisse	Biologique
	Bovins: Vache	Biologique
	Bovins: Veau	Biologique
	Bovins: Viande bovine et steack haché	Biologique
	Céréales et grains: Blé dur	Biologique
	Céréales et grains: Maïs grain	Biologique
	Farines: Farine de maïs, polenta, bihia	Biologique
	Fromages: Fromage : tomme et pâte molle au lait de vache	Biologique
	Fromages: Fromage frais lactique	Biologique
	Fromages: Fromage frais nature, fromage blanc	Biologique
	Fromages: Fromage frais salé , ail/ciboulette	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Confitures , velour et coulis de Kiwai	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Confitures de chataignes	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Confitures de pomme, de mûre, de prune	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Fruit à pépin et noyau (autres)	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Kiwai mi-cuit (séché)	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Pomme	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Purées de fruits : pomme, pomme-poire, pomme-coing, pomme kiwai, pomme pêche, pomme mûre, pomme prune	Biologique
	Laits et sous-produits laitiers: Lait de vache	Biologique
	Porcins: Boudin	Biologique
	Porcins: Porc	Biologique
	Porcins: Truie	Biologique
	Porcins: Verrat	Biologique
	Porcins: Viande de porc	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Prairie permanente	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Prairie temporaire	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Pâturages	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Pâturages	En conversion
	Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité (autres)	Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Polenta prête à consommer	Biologique
Viandes et volailles transformées: Chichon (Rillettes).	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Paté, saucisses, roti confit, côte confite, saucisse confite, pâté de tête, saucisson	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Plats préparés à base de viande : axoa de veau, sauce bolognaise	Biologique	
Yaourts et desserts: Yaourt au lait de vache nature (Jogurta)	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation

COFRAC

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf>

II.9 Autres informations

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant :

[<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index>] fait foi.

DÉLIVRÉ